

Affaires étrangères : refonte des points de programme

Ce document de travail poursuit les objectifs suivants :

- Fusionner les points de programme similaires, en conservant le contenu de chaque motion (code couleur pastel).
 - Reformuler les titres, pour clarifier les enjeux (surlignage jaune)
 - Harmoniser, au passage, la présentation (tirets et verbes à l'infinitif)
 - Proposer un ordre logique des différents points de programme
- => Obtenir rapidement une version plus propre et lisible de ce domaine du programme, pour en simplifier la lecture et les travaux futurs dans ce domaine.

Ce document **ne cherche pas** particulièrement, dans l'immédiat, à compléter, préciser, clarifier, harmoniser tous les points de programme. Mais si des modifications "de fond" semblent particulièrement pertinentes et rapides, elles peuvent bien sûr être proposées en plus du travail "de forme"

Cette refonte n'est pas forcément un bloc à prendre ou à laisser. Chaque fusion peut faire l'objet d'une motion indépendante. De même, les éventuelles modifications "de fond" peuvent être proposées indépendamment des modifications "de forme".

Version actuelle du programme

Synthèses et reformulations possibles

€ - Résolution des conflits

Les Pirates veulent prêter une attention toute particulière à la stabilisation des foyers de conflits armés et des États les plus fragiles, en ce que leur instabilité est une source de problèmes pour la communauté internationale.

€ Affaires étrangères

L'objectif des Affaires étrangères européennes est de construire des relations diplomatiques durables entre l'Union européenne et les autres États. Ces relations bilatérales peuvent être basées sur des échanges culturels, économiques et technologiques

La construction d'une diplomatie européenne doit respecter la liberté de l'Internet, la protection des droits humains et le développement durable.

Affaires étrangères : introduction et principes généraux

L'objectif des Affaires étrangères est de construire des relations diplomatiques durables entre l'Union européenne et les autres États. Ces relations bilatérales peuvent être basées sur des échanges culturels, économiques et technologiques

Les Pirates prêtent une attention particulière à la stabilisation des foyers de conflit armés et des États les plus fragiles.

A l'échelle européenne :

La construction d'une diplomatie européenne doit respecter la liberté de l'Internet, la protection des droits humains et le développement durable.

€ Forces armées Conditions pour une armée commune européenne

Les Pirates soutiennent l'idée d'une force commune pour protéger les Nations de l'Union européenne. Toutes les forces armées européennes communes (existantes ou nouvellement créées) doivent être placées sous la supervision et/ou le contrôle du Parlement européen au travers d'un droit de réserve parlementaire. Il est nécessaire de s'assurer que

l'usage de ces forces armées communes ne sera pas utilisée contre la volonté du Parlement. Jusqu'à l'installation de ce droit de réserve parlementaire, les Pirates refusent la création d'une force armée commune.

Rejoindre le traité sur l'interdiction des armes nucléaires

Exposé des motifs

Ses 40 dernières années, la politique de défense de la France a été conçue autour d'un système de dissuasion quasi unique, notre arsenal nucléaire. Cette dissuasion, associée à la suprématie stratégique des "deux grands" de l'époque, a joué un rôle de limitation des conflits armés pendant la guerre froide. Cependant l'évolution des conflits nous impose aujourd'hui à repenser notre politique de défense.

En effet, la recrudescence des conflits dits « asymétrique » ou les actes de terrorisme ne se règlent pas avec les armes nucléaires. De nombreux conflits ont existé ou existent encore, sans que la dissuasion nucléaire règle le problème.

Depuis 1968, nous avons signé les accords antiprolifération, mais ce traité a perdu de son efficacité. Israël, l'Inde ou le Pakistan ont acquis l'arme nucléaire sans résistance ou presque, et nous pouvons par ailleurs noter de cela n'a en rien résolu les conflits concernant ses pays.

En 2017, l'ONU a signé un traité, entrée en vigueur le 22 janvier 2021 concernant l'interdiction des armes nucléaires.

Ce traité interdit de mettre au point, de produire, d'acquérir, de stocker, de transférer, de vendre, voire de laisser transiter des armes nucléaires sur notre sol.

Ce traité engage les états possédant ce type d'armement (ce qui est notre cas) à les détruire, ainsi que les installations liées à ses armes, et cela de manière transparente.

Enfin, il impose une assistance aux victimes touchées par les armes et essais d'armes nucléaires, ainsi qu'une remise en état de l'environnement des zones touchées, et cela de manière transparente (ce qui nous concerne aussi, nous avons réalisé des tests dans plusieurs endroits du globe).

Que la France signe ce traité serait un geste à la fois fort d'un point de vue symbolique, en étant le premier état étant une force nucléaire à le signer, mais serait aussi une étape importante pour une rénovation complète de notre système de défense, qui doit enfin s'adapter aux nouvelles menaces de notre monde.

Proposition : Rejoindre le traité sur l'interdiction des armes nucléaires

Le Parti Pirate demande à ce que la France ratifie le traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires (<https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsjno=XXVI-9&chapter=26&clang=fr> 9)

€ Utilisation des armes

Les Pirates réclament une régulation rigoureuse du commerce d'armes dans le monde et l'interdiction de l'exportation d'armes dans les zones de conflits.

Les Pirates cherchent à construire un monde plus pacifique et réclament donc une régulation plus stricte du commerce de l'armement. Par conséquent, les Pirates aspirent à un meilleur partage de l'information sur l'acceptation ou le refus de délivrance des permis de vente d'armes pour assurer une politique d'exportation d'armement plus cohérente au sein de l'UE. L'UE devrait renforcer son soutien à la mise en œuvre du traité sur le commerce des armes et à son universalisation afin de réduire les possibilités d'exportation d'armes dans les

Combattre la prolifération des armes conventionnelles.

A l'échelle européenne :

- Réguler plus rigoureusement le commerce d'armes dans le monde.
- Interdire l'exportation d'armes dans les zones de conflit. Soutenir la mise en œuvre et l'universalisation du traité sur le commerce des armes, afin de réduire les possibilités d'exportation d'armes dans les zones de conflit par l'intermédiaire de pays dotés d'une réglementation moins stricte du commerce des armes.

zones de conflit par l'intermédiaire de pays dotés d'une réglementation moins stricte du commerce des armes.

€ - Marquage infalsifiable des armes militaires

Les Pirates demandent l'application de l'outil de marquage et de traçage de l'ONU pour les armes militaires (armes légères). Toutes les armes légères destinées à un usage militaire produites dans l'UE ou en dehors de l'UE sous licence d'un fabricant communautaire doivent être marquées avec un sceau infalsifiable pour assurer que chaque arme puisse être individuellement identifiée.

Le marquage infalsifiable permettra de traquer de manière transparente comment les armes sont illégalement exportés vers les régions critiques. Avec la possibilité de tracer les armes vers leur pays d'origine, les exportateurs et les fabricants qui participent aux ventes illégales d'armes, au sein des régions où les ventes d'armes sont interdites, seront identifiés.

€ - Cyber défense

En accord avec leurs principes de développement technologique et la transparence dans l'exercice du pouvoir, les Pirates supportent la création d'un traité sur la guerre électronique. Le traité liera les signataires en obligeant à déclarer l'usage d'armes électroniques. Sont compris dans la catégorie des armes électroniques tous les logiciels et systèmes informatiques qui, au travers d'un réseau de systèmes d'information et de communication, surveillent, manipulent, perturbent, dégradent ou détruisent des systèmes d'information ou des réseaux soit de gouvernements étrangers, soit d'individus. De plus, les signataires s'engageront à ne pas activement saper la sécurité des systèmes civils.

€ - Intelligence artificielle

Les Pirates soutiennent le lancement de négociations, dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur Certaines Armes Classiques, d'un instrument de régulation pour interdire les "systèmes automatiques d'armes létales automatiques" ou les armes qui peuvent sélectionner et tirer sur des cibles sans supervision humaine.

- Renforcer le partage d'informations au sein de l'UE, sur l'acceptation ou le refus de délivrance des permis de vente d'armes, pour assurer une politique d'exportation d'armement plus cohérente au sein de l'UE.
- Appliquer les outils de marquage et de traçage de l'ONU. Toutes les armes légères, destinées à un usage militaire, produites dans l'UE, ou en dehors de l'UE sous licence d'un fabricant communautaire, doivent être marquées avec un sceau infalsifiable pour assurer leur identification, traquer de manière transparente les exportations illégales vers les régions critiques, et identifier les trafiquants.

Réguler l'usage des nouvelles armes électroniques

A l'échelle européenne, pour défendre le développement technologiques, et la transparence dans l'exercice du pouvoir :

- Soutenir des négociations, dans le cadre de la "Convention des Nations Unies sur certaines armes classiques", de nouveaux instruments de régulations des armes électroniques et des guerres électroniques.
- Obliger, dans ce cadre, à déclarer l'usage d'armes électroniques, comprenant les logiciels et systèmes informatiques qui, au travers d'un réseau de systèmes d'informations et de communication, surveillent, manipulent, perturbent, dégradent ou détruisent des systèmes d'information ou des réseaux, de gouvernements ou d'individus.
- Obtenir l'engagement de ne pas saper activement la sécurité des systèmes civils.
- Interdire les "systèmes automatiques d'armes létales automatiques", ou les armes qui peuvent sélectionner et tirer sur des cibles sans supervision humaine.

Don de droits à l'écosystème Terre : pour une reconnaissance de l'écocide et la création d'un Tribunal Pénal International pour l'Environnement.

La Constitution reconnaîtra des droits opposables en justice aux générations futures et à la Nature, permettant de poursuivre le fait de détruire des écosystèmes dont dépendent les êtres vivants (crime d'écocide).

Pour que l'habitabilité de la Terre soit garantie à l'humanité, le fait de menacer la sûreté de la planète doit être reconnu comme un acte criminel. Le droit doit donc s'universaliser autour d'une nouvelle valeur, l'écosystème Terre, en reconnaissant le crime d'écocide, ce qui permettra de défendre en justice le droit des écosystèmes à maintenir leurs cycles vitaux et le droit des générations futures à bénéficier de conditions d'existence dignes. La France proposera à l'ensemble de ses partenaires diplomatique et à l'ONU l'adoption d'un Traité international sur la création d'un Tribunal Pénal international de l'Environnement.

€ - Politique commerciale internationale

Nous rejetons les accords multilatéraux qui entérinent des monopoles et des brevets dysfonctionnels au détriment des droits civils et des libertés humaines.

Les Pirates exigent que tous les accords commerciaux respectent la protection des données personnelles des consommateurs et des entreprises.

€ - Principes pour les accords commerciaux

Les pirates stipulent que dans toutes les négociations de l'Union Européenne sur les accords commerciaux, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Le Parlement Européen doit ratifier le traité et le traité doit être négocié en respectant les principes énumérés ci-dessous :
- Un accès complet à l'information et aux audiences publiques pendant le processus de négociation ;
- Le traité proposé inclut le respect de la liberté de l'Internet, des droits civils et sociaux et du développement durable ;
- Les intérêts des petites et moyennes entreprises sont pris en compte.

€ - Participation of the European Parliament / Participation du Parlement Européen

Les accords commerciaux contiennent des décisions politiques importantes pour la société et difficiles à modifier après leur adoption. Par conséquent, le Parlement Européen, le seul organe de l'UE doté d'un mandat de démocratie directe, devrait avoir un rôle clé en ce qui concerne les politiques commerciales.

Le Parlement Européen doit avoir accès à tous les documents de négociation via sa commission du commerce international (INTA) et avoir le droit d'être un observateur aux négociations et le droit de formuler des remarques contraignantes à la Commission Européenne.

Principes pour les accords commerciaux

A l'échelle européenne :

Les Pirates rejettent les accords multilatéraux qui entérinent des monopoles et des brevets dysfonctionnels au détriment des droits civils et des libertés humaines.

Nous exigeons que tous les accords commerciaux respectent les conditions suivantes :

Renforcer le rôle du Parlement

Les accords commerciaux contiennent des décisions politiques importantes pour la société et difficiles à modifier après leur adoption. Par conséquent, le Parlement Européen, le seul organe de l'UE doté d'un mandat de démocratie directe, devrait avoir un rôle clé en ce qui concerne les politiques commerciales.

Le Parlement Européen doit avoir accès à tous les documents de négociation via sa commission du commerce international (INTA) et avoir le droit d'être un observateur aux négociations et le droit de formuler des remarques contraignantes à la Commission Européenne.

Garantir un accès complet à l'information et aux audiences publiques

Les pirates sont contre les négociations secrètes. Les documents concernant les négociations d'accords commerciaux devraient être mis à la disposition du Parlement Européen ainsi que du public. Nous demandons que tous les résultats des consultations doivent être publié promptement et en totalité.

Respecter les libertés de l'Internet, des droits civils et sociaux et du développement durable.

Les pirates considèrent que le droit des personnes à la vie privée et à l'autodétermination va de soi. Par conséquent, ils doivent également être respectés et promus dans le contexte des accords commerciaux. Étant donné que ces principes s'appliquent à tous les

Accès complet à l'information et aux audiences publiques

Les pirates sont contre les négociations secrètes. Les documents concernant les négociations d'accords commerciaux devraient être mis à la disposition du Parlement Européen ainsi que du public. Nous demandons que tous les résultats des consultations doivent être publié promptement et en totalité.

Respect pour la liberté de l'Internet, des droits civils et sociaux et du développement durable.

Les pirates considèrent que le droit des personnes à la vie privée et à l'autodétermination va de soi. Par conséquent, ils doivent également être respectés et promus dans le contexte des accords commerciaux.

Étant donné que ces principes s'appliquent à tous les citoyens, l'UE doit veiller à ce que les accords commerciaux ne permettent pas à leurs partenaires commerciaux de les violer.

Tous les futurs accords commerciaux européens devraient être fondés sur le principe du développement durable. L'accord ne peut être ratifié s'il a un impact négatif sur l'environnement.

Les intérêts des petites et moyennes entreprises doivent être pris en compte

À l'heure actuelle, les accords commerciaux tiennent principalement compte des intérêts des entreprises mondiales, tandis que les petites et moyennes entreprises n'en bénéficient que rarement. Les PME sont de plus en plus évincées du marché. Nous voulons changer ça.

€ - La responsabilité des entreprises internationales

L'Union Européenne doit permettre d'engager la responsabilité juridique des entreprises en cas de violation du droit européen de l'environnement pour leurs actions sur le territoire de l'Union, mais également pour leurs actions hors du territoire de l'UE si, dans ce dernier cas, le siège de la société mère est sur le territoire de l'Union Européenne.

Toute Entreprise Transnationale Mère est responsable de ses productrices et producteurs de Richesse dans le monde

citoyens, l'UE doit veiller à ce que les accords commerciaux ne permettent pas à leurs partenaires commerciaux de les violer, et garantissent la protection des données personnelles des consommateurs et des entreprises.

Tous les futurs accords commerciaux européens devraient être fondés sur le principe du développement durable. L'accord ne peut être ratifié s'il a un impact négatif sur l'environnement.

Mieux prendre en compte les intérêts des petites et moyennes entreprises

À l'heure actuelle, les accords commerciaux tiennent principalement compte des intérêts des entreprises mondiales, tandis que les petites et moyennes entreprises n'en bénéficient que rarement. Les PME sont de plus en plus évincées du marché. Nous voulons changer ça.

La responsabilité des entreprises internationales

Légiférer aux niveaux français (loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre), européen et international pour obliger les entreprises multinationales à respecter les droits humains et l'environnement tout au long de leur chaîne d'approvisionnement, engager leur responsabilité juridique et mettre en place des mécanismes efficaces d'accès à la justice pour les victimes.

- Légiférer pour obliger les sociétés multinationales (dont les investisseurs) à respecter les droits humains et l'environnement tout au long de leur chaîne d'approvisionnement,
- Faire en sorte que ces entreprises multinationales et leurs dirigeants, engagent leur responsabilité juridique (civile, pénale)

Légiférer aux niveaux français (loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre), européen et international pour obliger les entreprises multinationales à respecter les droits humains et l'environnement tout au long de leur chaîne d'approvisionnement, engager leur responsabilité juridique et mettre en place des mécanismes efficaces d'accès à la justice pour les victimes.

- Légiférer pour obliger les sociétés multinationales (dont les investisseurs) à respecter les droits humains et l'environnement tout au long de leur chaîne d'approvisionnement,
- Faire en sorte que ces entreprises multinationales et leurs dirigeants, engagent leur responsabilité juridique (civile, pénale) quand il y a survenance d'un dommage,
- Mettre en place un mécanisme efficace d'accès à la justice pour les victimes, en établissant une responsabilité objective de l'entreprise causant le dommage (inversion de la charge de la preuve),
- Traduire la réalité économique du groupe de sociétés en droit par sa reconnaissance juridique dans les droits français et européen.

Pour cela, il faut :

Au niveau national :

- Adopter, si cela n'a pas abouti au cours de la mandature actuelle, la proposition de loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre, et son décret d'application permettant sa mise en œuvre effective.
- Faciliter l'accès à la justice pour les victimes, situées dans des États dits « défaillants », de violations perpétrées par les activités des filiales/des chaînes d'approvisionnements de sociétés enregistrées sur le territoire français.

Au niveau européen :

- Lancer une dynamique en faveur d'une législation communautaire contraignante sur le sujet (ceci peut notamment passer par le soutien français à l'initiative « Carton vert » visant à ce que les Parlements nationaux proposent une législation au niveau du Parlement européen).

Au niveau international :

- Que la France soutienne le processus de négociation du groupe de travail intergouvernemental des Nations Unies sur l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises

quand il y a survenance d'un dommage,

- Mettre en place un mécanisme efficace d'accès à la justice pour les victimes, en établissant une responsabilité objective de l'entreprise causant le dommage (inversion de la charge de la preuve),
- Traduire la réalité économique du groupe de sociétés en droit par sa reconnaissance juridique dans les droits français et européen.

Pour cela, il faut :

Au niveau national :

- Adopter, si cela n'a pas abouti au cours de la mandature actuelle, la proposition de loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre, et son décret d'application permettant sa mise en œuvre effective.
- Faciliter l'accès à la justice pour les victimes, situées dans des États dits « défaillants », de violations perpétrées par les activités des filiales/des chaînes d'approvisionnements de sociétés enregistrées sur le territoire français.

Au niveau européen :

- Permettre à l'UE d'engager la responsabilité juridique des entreprises en cas de violation du droit européen de l'environnement pour leurs actions sur le territoire de l'Union, mais également pour leurs actions hors du territoire de l'UE si, dans ce dernier cas, le siège de la société mère est sur le territoire de l'Union Européenne.
- Lancer une dynamique en faveur d'une législation communautaire contraignante sur le sujet (ceci peut notamment passer par le soutien français à l'initiative « Carton vert » visant à ce que les Parlements nationaux proposent une législation au niveau du Parlement européen).

Au niveau international :

- Que la France soutienne le processus de négociation du groupe de travail intergouvernemental des Nations Unies sur l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises

€ - Politique d'aide au développement et politique humanitaire

Les pirates européens se sont engagés à mettre en œuvre "l'Agenda 2030" des Nations Unies et à progresser de manière significative sur la mise en œuvre des objectifs du développement durable, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE.

La coopération au développement doit continuer à jouer un rôle vital dans la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE. Les pirates plaident pour le renforcement des liens avec les pays de l'hémisphère Sud et l'utilisation des instruments de coopération au développement au profit de ces pays. Nous considérons que 0,33% de l'aide au développement au produit national brut des "nouveaux États membres de l'UE" comme un montant réaliste correspondant à la responsabilité globale que ces pays devraient jouer, et nous encourageons ces pays à augmenter leur financement jusqu'à ce que cet objectif soit atteint.

Nous rejetons fermement l'utilisation de l'aide au développement comme moyen d'atteindre des objectifs à court terme tels que la limitation de la migration économique, car les programmes et partenariats de coopération au développement reposent sur la prévisibilité et les effets à long terme. À cet égard, nous soutenons la révision du nouveau consensus de l'UE sur le développement adoptée en 2017.

Les pirates se sont engagés à mettre en œuvre l'"Agenda pour l'humanité", résultat du Sommet de l'humanitaire de 2016. Bien que les pirates considèrent l'approche sectorielle comme un outil important pour la coordination de tous les acteurs impliqués dans l'aide humanitaire, nous plaidons pour une approche basée sur les allocations en espèces pour apporter l'aide humanitaire aux populations dans le besoin.

L'Agence Française de Développement, pilier de la nouvelle diplomatie France en matière de coopération internationale

Concrètement on doit s'engager à ce que l'AFD :

Recentre son action au service de la lutte contre les inégalités et la pauvreté dans les pays les plus pauvres en :

- développant une politique de soutien à la promotion de l'État de droit, à la gouvernance

Politique d'aide au développement et politique humanitaire

À l'échelle européenne :

Les pirates européens se sont engagés à mettre en œuvre "l'Agenda 2030" des Nations Unies et à progresser de manière significative sur la mise en œuvre des objectifs du développement durable, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE.

La coopération au développement doit continuer à jouer un rôle vital dans la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE. Les pirates plaident pour le renforcement des liens avec les pays de l'hémisphère Sud et l'utilisation des instruments de coopération au développement au profit de ces pays. Nous considérons que 0,33% de l'aide au développement au produit national brut des "nouveaux États membres de l'UE" comme un montant réaliste correspondant à la responsabilité globale que ces pays devraient jouer, et nous encourageons ces pays à augmenter leur financement jusqu'à ce que cet objectif soit atteint.

Nous rejetons fermement l'utilisation de l'aide au développement comme moyen d'atteindre des objectifs à court terme tels que la limitation de la migration économique, car les programmes et partenariats de coopération au développement reposent sur la prévisibilité et les effets à long terme. À cet égard, nous soutenons la révision du nouveau consensus de l'UE sur le développement adoptée en 2017.

Les pirates se sont engagés à mettre en œuvre l'"Agenda pour l'humanité", résultat du Sommet de l'humanitaire de 2016. Bien que les pirates considèrent l'approche sectorielle comme un outil important pour la coordination de tous les acteurs impliqués dans l'aide humanitaire, nous plaidons pour une approche basée sur les allocations en espèces pour apporter l'aide humanitaire aux populations dans le besoin.

À l'échelle nationale :

Recentrer l'action de l'AFD sur la lutte contre les inégalités et la pauvreté, dans les pays les plus pauvres :

- développer une politique de soutien à la promotion de l'État de droit, à la gouvernance financière, au renforcement des administrations des États fragiles partenaires, au service de politiques publiques de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités définies par les États partenaires eux-mêmes ;
- Privilégier les allocations en espèces pour apporter l'aide humanitaire aux populations dans le besoin.
- veiller strictement à ne pas relier l'aide publique au développement à la promotion d'intérêts

financière, au renforcement des administrations des États fragiles partenaires, au service de politiques publiques de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités définies par les États partenaires eux-mêmes ;

- veillant strictement à ne pas relier l'aide publique au développement à la promotion d'intérêts d'entreprises françaises, ni en faire un outil au service d'objectifs sécuritaires ou migratoires, notamment.

Mette en place une politique de transparence plus ambitieuse

- Créer un nouveau site internet unifié recensant l'ensemble des flux d'aide et des projets mis en œuvre par le groupe AFD, la Direction du Trésor et le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International (MAEDI) selon le standard international de la transparence de l'aide (IITA) ;
- Publier la liste de l'ensemble des projets du secteur privé financés par Proparco et des engagements financiers de l'AFD chaque année, comprenant les intermédiaires financiers et les bénéficiaires finaux ;
- Rendre publique les notations de ses projets, ainsi que les mesures de suivi et d'évaluation mises en œuvre. L'AFD devrait publier in extenso l'ensemble des contrats en cas de partenariat public-privé (a minima exiger que les entreprises soutenues publient les contrats passés avec les autorités publiques sur les projets menés).

Renforce le suivi de la maîtrise des risques sociaux, environnementaux et fiscaux

- Exclure des appels d'offres tout groupe condamné pour corruption dans les cinq années précédentes, comme le fait la Banque mondiale. Cette mesure devrait être étendue aux condamnations pour fraude fiscale ou violations des droits humains
- Mettre en œuvre effectivement des mécanismes de gestion des plaintes en matière environnementale et sociale applicables à l'ensemble des projets ;
- Rendre obligatoires les études d'impact environnementales et sur les droits humains pour l'ensemble des projets, quels que soient leur secteur ou leur notation préalable.
- Évaluer la contribution du secteur privé dans le cadre de projets de développement
- Mener une évaluation de l'effet levier des fonds publics pour orienter l'épargne privée, dans les projets menés dans les pays du Sud ;
- Dans le cadre de Partenariats Public-Privé (PPP), évaluer les risques de manière adéquate, notamment celui d'endettement ; sélectionner

d'entreprises françaises, ni en faire un outil au service d'objectifs sécuritaires ou migratoires, notamment.

Mettre en place une politique de transparence plus ambitieuse

- Créer un nouveau site internet unifié recensant l'ensemble des flux d'aide et des projets mis en œuvre par le groupe AFD, la Direction du Trésor et le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International (MAEDI) selon le standard international de la transparence de l'aide (IITA) ;
- Publier la liste de l'ensemble des projets du secteur privé financés par Proparco et des engagements financiers de l'AFD chaque année, comprenant les intermédiaires financiers et les bénéficiaires finaux ;
- Rendre publique les notations de ses projets, ainsi que les mesures de suivi et d'évaluation mises en œuvre. L'AFD devrait publier in extenso l'ensemble des contrats en cas de partenariat public-privé (a minima exiger que les entreprises soutenues publient les contrats passés avec les autorités publiques sur les projets menés).

Renforcer le suivi de la maîtrise des risques sociaux, environnementaux et fiscaux

- Exclure des appels d'offres tout groupe condamné pour corruption dans les cinq années précédentes, comme le fait la Banque mondiale. Étendre cette mesure aux condamnations pour fraude fiscale ou violations des droits humains
- Mettre en œuvre effectivement des mécanismes de gestion des plaintes en matière environnementale et sociale applicables à l'ensemble des projets ;
- Rendre obligatoires les études d'impact environnementales et sur les droits humains pour l'ensemble des projets, quels que soient leur secteur ou leur notation préalable.
- Évaluer la contribution du secteur privé dans le cadre de projets de développement
- Mener une évaluation de l'effet levier des fonds publics pour orienter l'épargne privée, dans les projets menés dans les pays du Sud ;
- Dans le cadre de Partenariats Public-Privé (PPP), évaluer les risques de manière adéquate, notamment celui d'endettement ; sélectionner les meilleurs mécanismes de financement sur la base d'une analyse des coûts et avantages réels des PPP sur la durée de vie du projet ; développer des indicateurs de résultats pour mesurer les impacts des PPP ;
- Mettre les résultats du développement au centre des processus de décision de PPP, (notamment des services in fine abordables pour le secteur

les meilleurs mécanismes de financement sur la base d'une analyse des coûts et avantages réels des PPP sur la durée de vie du projet ; développer des indicateurs de résultats pour mesurer les impacts des PPP ;

- Mettre les résultats du développement au centre des processus de décision de PPP, (notamment des services in fine abordables pour le secteur public et les usagers, égalité et accès équitable aux services sans incidences négatives sur l'environnement).

Renforce la participation effective de la société civile et des populations concernées par l'aide au développement

- Impliquer la société civile du Sud pour permettre de répondre aux enjeux d'appropriation par les pays bénéficiaires (gouvernements et populations), de renforcement de la société civile sur le long terme, et d'évolution des pratiques des opérateurs français ;
- Formaliser dans la doctrine des Contrats Désendettement Développement (C2D) le principe d'association pleine et entière de la société civile dans la conception et le suivi de la mise en œuvre des C2D, et préciser les modalités d'implication de la société civile du Nord et du Sud, à toutes les étapes du C2D ;
- Inclure de manière systématique et structurée la participation de la société civile française dans le développement des cadres d'intervention sectoriels ou transversaux de l'AFD.

public et les usagers, égalité et accès équitable aux services sans incidences négatives sur l'environnement).

Renforcer la participation effective de la société civile et des populations concernées par l'aide au développement

- Impliquer la société civile du Sud pour permettre de répondre aux enjeux d'appropriation par les pays bénéficiaires (gouvernements et populations), de renforcement de la société civile sur le long terme, et d'évolution des pratiques des opérateurs français ;
- Formaliser dans la doctrine des Contrats Désendettement Développement (C2D) le principe d'association pleine et entière de la société civile dans la conception et le suivi de la mise en œuvre des C2D, et préciser les modalités d'implication de la société civile du Nord et du Sud, à toutes les étapes du C2D ;
- Inclure de manière systématique et structurée la participation de la société civile française dans le développement des cadres d'intervention sectoriels ou transversaux de l'AFD.

Asile

€ - Affirmer le droit d'asile en France et en Europe

A l'échelle européenne :

Les Pirates européens demandent une politique européenne commune sur l'asile qui comportent les propositions suivantes :

- Chaque demandeur d'asile doit prouver son pays d'origine. En cas de perte des documents, les demandeurs d'asile ne peut candidater à l'asile qu'une unique fois sauf à ce qu'il montre la preuve de son pays d'origine par d'autres moyens,
- Assurer d'un droit d'installation n'importe où en Europe pour ceux dont le dossier est accepté,
- Promouvoir la possibilité d'un regroupement familial pour ceux dont le dossier a été accepté,
- Le dépôt d'un dossier de demande d'asile devrait être possible même en dehors de l'Europe et en cas d'acceptation une aide doit être offerte.

Droit d'Asile et "lanceurs Protéger les lanceurs d'alerte

d'alerte”

Le Parti pirate s'engage à faire adopter une législation favorisant l'obtention du droit d'asile à toute personne rentrant dans le cadre du "droit d'asile pour les lanceurs d'alerte internationaux"

Toute personne bénéficiant de ce statut se verra reconnaître la nationalité française

€ - Protection internationale des droits fondamentaux

L'Union européenne doit être un acteur politique protégeant les lanceurs d'alerte européens et internationaux. Ces derniers doivent bénéficier d'un droit d'asile politique dans l'Union.

L'Union européenne doit intégrer la protection des droits humains sans faire aucune distinction en fonction de l'orientation sexuelle ou du genre.

A l'échelle européenne :

L'Union européenne doit être un acteur politique protégeant les lanceurs d'alerte européens et internationaux. Ces derniers doivent bénéficier d'un droit d'asile politique dans l'Union.

L'Union européenne doit intégrer la protection des droits humains sans faire aucune distinction en fonction de l'orientation sexuelle ou du genre.

A l'échelle nationale, les Pirates s'engagent à :

- faire adopter une législation favorisant l'obtention du droit d'asile à toute personne rentrant dans le cadre du "droit d'asile pour les lanceurs d'alerte internationaux".
- favoriser l'obtention de la nationalité française à toute personne bénéficiant de ce statut.